

Histoire de la parité dans l'ordre national de la Légion d'Honneur

Depuis le vote de la loi du 6 juin 2000 sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, Colette Kreder membre fondatrice du réseau d'associations féminines *Demain la Parité*, publie des statistiques sur la parité dans les Ordres Nationaux, et en particulier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Elle y dénonce régulièrement la faible proportion de femmes nommées ou promues en rappelant l'importance de la participation des citoyennes à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la République Française.

Le 14 juillet 2007, à la parution de la promotion de la Légion d'honneur, Colette Kreder interpelle le Président de la République, rappelant la faible proportion de femmes - 23,31% - nommées et promues - alors que le chef de l'Etat, pendant toute sa campagne présidentielle, avait insisté sur sa volonté de défendre et promouvoir la parité.

Elle émet un communiqué de presse largement diffusé et conclut : « Respecter l'ambition paritaire serait simplement reconnaître que femmes et hommes contribuent, à compétences égales, à l'activité économique, sociale et politique de la France. »

En 2008, 6 mois après les actions de Colette Kreder, la promotion de la Légion d'honneur de janvier accède à la parité -49,7% de femmes -.

De nombreux articles de presse ont été publiés à la suite des actions continues et des communiqués menés sans relâche par Colette Kreder, femme fortement engagée dans le combat de la parité grâce à qui l'égalité commence à devenir réalité même si le chemin reste encore long ...

Aude Chenebaux
Présidente de l'AIFP

- **COMMUNIQUE du réseau Demain la Parité JUILLET 2007 envoyé à l'AFP**

Promotion Légion d'honneur du 14 juillet : les femmes encore trop peu visibles

Depuis le vote de la loi en juin 2000, le pourcentage global de femmes promues au titre de la Légion d'honneur n'a jamais dépassé 27%, soit un peu plus d'un quart des promotions et nominations. Le taux maximal avait été atteint à Pâques 2002 avec 26,62%, (sous le gouvernement Jospin) et le plus bas en janvier 2005, avec 13,92% (sous le gouvernement Raffarin).

Au seul titre du Premier ministre, Lionel Jospin avait promu plus de 56% de femmes en juillet 2000 et maintenu un niveau de quasi parité jusqu'à son départ en 2002. Ensuite, la part des femmes n'a fait que se réduire, pour atteindre 19,70% en juillet 2004 (Jean-Pierre Raffarin) et 9,83% à la promotion de Pâques 2005 (Dominique de Villepin). Au titre du Premier ministre François Fillon, la dernière promotion, celle du 14 juillet 2007, marque un léger sursaut avec 38,18% de femmes.

Le pourcentage total de femmes dans cette dernière promotion (tous ministères confondus) est, lui, de 23,31%.

Ces chiffres restent encore éloignés de l'objectif paritaire. Cette situation est d'autant plus regrettable que le chef de l'Etat a, pendant toute sa campagne, insisté sur l'importance à donner à la parité.

La Légion d'honneur est censée récompenser des citoyens qui ont rendu service à la nation.

Faut-il en déduire que les femmes restent à ce titre moins méritantes que les hommes ?

Faut-il par exemple comprendre, au regard du pourcentage ridicule de femmes promues par le ministère de l'Ecologie (2,5%) qu'en France, les femmes s'impliquent moins dans la protection de l'environnement ? Et l'absence totale de femmes promues par le ministère des Transports (zéro pour cent !) signifierait-elle que les femmes sont « absentes » de ce secteur, ou bien incompetentes ?

A l'inverse, le taux le plus élevé de femmes décorées se situe dans le domaine de la santé (44, 23% au titre de ce ministère). Mais est-ce parce que le ministre est une femme ?

Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes passe aussi par les représentations symboliques que sont les promotions et les nominations aux postes de responsabilité. Dès que la place des femmes n'est pas reconnue, on peut considérer qu'il y a rupture du contrat républicain. Respecter l'ambition paritaire serait simplement reconnaître que femmes et hommes contribuent, à compétences égales, à l'activité économique, sociale et politique de la France.

Colette Kreder

Réseau « Demain la Parité »

06 63 67 12 22

Le réseau Demain la Parité a été créé en 1994, à l'initiative de la sociologue Françoise Gaspard en vue d'adopter une stratégie commune en matière d'égalité des chances dans la prise de décision.

Un certain nombre d'associations adhère à ce réseau, parmi lesquelles A.C.G.F. (Action Catholique Générale Féminine), A.F.F.D.U. (Association Française des Femmes Diplômées des Universités) le réseau "ELLES AUSSI", PARITE-INFOS, U.F.C.S. (Union Féminine Civique et

Sociale) L'observatoire de la parité du Languedoc Roussillon, l'UPF Union Professionnelle Féminine, les Guides de France.....,

....

Représentatives du mouvement associatif féminin, l'ensemble des organisations rassemblent en leur sein de nombreuses femmes au-delà des clivages politiques, religieux, ou ethniques. Le réseau DEMAIN LA PARITE est indépendant de tous partis politiques

-

- **COMMUNIQUE de l'AFP - 14 juillet 2007**

**Promotion Légion d'honneur 14 juillet :
pas assez de femmes, selon Demain la Parité**

PARIS, 15 juil 2007 (AFP) - Le pourcentage de femmes promues au titre de la Légion d'honneur lors de la dernière promotion du 14 juillet (tous ministères confondus), n'a été que de 23,31%, déplore le Réseau *Demain la Parité* dans un communiqué à l'AFP dimanche.

"Depuis le vote de la loi en juin 2000, le pourcentage global de femmes promues n'a jamais dépassé 27%", rappelle le communiqué de ce réseau d'associations féministes. "Le taux maximal avait été atteint à Pâques 2002 avec 26,62%, (sous le gouvernement Jospin) et le plus bas en janvier 2005, avec 13,92% (sous le gouvernement Raffarin)".

Le réseau "Demain la Parité" note "qu'au titre du Premier ministre François Fillon, la dernière promotion du 14 juillet 2007, marque un léger sursaut avec 38,18% de femmes".

*"Au seul titre du Premier ministre, Lionel Jospin avait promu **plus de 56% de femmes en juillet 2000** et maintenu un niveau de quasi parité jusqu'à son départ en 2002. Ensuite, la part des femmes n'a fait que se réduire, pour atteindre 19,70% en juillet 2004 (Jean-Pierre Raffarin) et **9,83%** à la promotion de Pâques 2005 (Dominique de Villepin)", a précisé l'association.*

"La Légion d'honneur est censée récompenser des citoyens qui ont rendu service à la nation. Faut-il en déduire que les femmes restent à ce titre moins méritantes que les hommes ?", demande "Demain la Parité".

*"Faut-il par exemple comprendre, au regard du pourcentage ridicule de femmes promues par le ministère de l'Ecologie (2,5%) qu'en France, les femmes s'impliquent moins dans la **protection de l'environnement** ?*

*Et l'absence totale de femmes promues par le ministère des Transports (**zéro pour cent** !) signifierait-elle que les femmes sont absentes de ce secteur, ou bien incompetentes ?", s'interroge le réseau*

A la suite de ces communiqués, la parution des promotions du Mérite de Novembre 2007 et de la Légion d'Honneur du 1^{er} janvier 2008 a été ajournée

● 2 COMMUNIQUES de l'AFP - 1ER JANVIER 2008

1er communiqué:

La traditionnelle liste de promotion de la Légion d'Honneur du 1er janvier n'est pas parue aujourd'hui au Journal officiel, en raison d'une précédente promotion du Mérite du 11 novembre qui avait été bloquée, la parité n'y étant pas respectée, a-t-on indiqué à l'Elysée.

Selon l'Elysée, l'absence de parution s'explique en raison de la promotion du 11 novembre pour l'ordre du Mérite qui n'est pas sortie parce que la parité n'y était pas assurée. Et ce blocage a entraîné la non-parution d'aujourd'hui.

En juillet dernier, le réseau d'associations féministes "Demain la Parité" avait dénoncé le faible (23,13%) pourcentage de femmes promues au titre de la Légion d'Honneur lors de la promotion du 14 juillet 2007.

Source : AFP 17H43

2 ème communiqué:

Légion d'honneur: parution bientôt

La traditionnelle liste de promotion de la Légion d'Honneur du 1er janvier n'est pas parue au Journal officiel, mais le sera "prochainement".

Selon l'Elysée, ce retard de publication est dû au fait que la promotion du 11 novembre dans l'ordre du Mérite n'est pas sortie parce que la parité n'y était pas assurée. Et ce blocage a entraîné la non-parution d'aujourd'hui.

"L'une ne peut être publiée sans que la précédente (...) le soit" également, a-t-on souligné de même source. "Pour la promotion du Mérite du 11 novembre, le Président a retourné des propositions aux différents ministères parce qu'il estimait que la parité n'était pas du tout appliquée. Par là même, les dossiers ont dû être revus et cela a retardé la promotion de la Légion d'Honneur", a souligné une source à l'Elysée.

"La promotion du 11 novembre n'étant pas sortie, cela bloque la promotion de la Légion d'honneur du 1er janvier", a ajouté cette source, faisant remarquer qu'elles "sont prêtes toutes deux et devraient paraître prochainement".

En juillet dernier, le réseau d'associations féministes "Demain la

Parité" avait dénoncé le faible (23,13%) pourcentage de femmes promues au titre de la Légion d'Honneur lors de la promotion du 14 juillet 2007.

Source : AFP 20H02

● COMMUNIQUE du réseau Demain la Parité 3 JANVIER 2008 envoyé à l'AFP

PARIS – Le réseau associatif Demain la Parité prend acte de la décision de l'Elysée de ne pas publier la traditionnelle liste de promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur au 1er janvier 2008, ainsi que la liste des promotions dans l'ordre du Mérite au 11 novembre 2007, au motif que la parité n'était pas assurée dans les propositions émanant des ministères pour ces deux promotions.

Il y voit une prise de conscience des inégalités flagrantes qui ont longtemps prévalu dans ce domaine et attend des listes révisées, un rééquilibrage en faveur de tous les acteurs de la société.

Le réseau, qui mesure depuis 1994 la place des femmes dans les assemblées élues, dans la société (grandes écoles, universités, etc), et, depuis le vote de la loi sur la parité (6 juin 2000), leur place dans les nominations et promotions dans les ordres nationaux, estime que l'Etat doit traiter à égalité tous les citoyens, qu'ils soient hommes ou femmes, et reconnaître le travail civique, social, politique et culturel de l'ensemble de la société.

Les femmes ont longtemps été marginalisées dans l'accès aux responsabilités et aux honneurs. Or, elles contribuent à l'égalité à la vie du pays. L'argument selon lequel on trouve moins de femmes « méritantes » à promouvoir n'est en général utilisé que pour masquer le manque de volonté réelle de reconnaître la place des femmes qualifiées, actives dans tous les domaines, mais que l'on maintient dans l'invisibilité.

Et pourtant, elles existent: De juillet 2000 à Pâques 2002, Lionel Jospin avait ainsi volontairement nommé ou promu entre 41% et 56% de femmes dans l'ordre de la Légion d'honneur au titre du Premier ministre.

Le réseau Demain La Parité attend donc de voir la composition de la nouvelle liste de promus, ainsi que les nominations à venir aux divers postes de responsabilité (exécutifs nationaux, territoriaux et locaux)..., pour mesurer la réelle volonté du pays de reconnaître non seulement la place des femmes, mais aussi des acteurs silencieux de la société civile, qui restent souvent dans l'ombre.

Tant que la place de tous ne sera pas reconnue, la société maintiendra une inégalité entre ses citoyens en contradiction avec le pacte républicain.

Contact :

Colette Kreder, ingénieure, ancienne directrice de l'Ecole Polytechnique Féminine (EPF), membre fondatrice du réseau Demain la Parité et de l'association Femmes et Sciences.

Tél :0663671222

Email : demain.laparite@wanadoo.fr

- **COMMUNIQUE de l'AFP - 3 JANVIER 2008**

Légion d'honneur: "prise de conscience des inégalités" selon "**Demain la parité**"

PARIS, 3 jan 2008 (AFP) - Le réseau associatif "**Demain la parité**" voit, dans la décision de l'Elysée de ne pas publier la liste de la Légion d'Honneur au 1er janvier pour non respect de la parité, "une prise de conscience des inégalités flagrantes dans ce domaine", affirme-t-il jeudi dans un communiqué.

L'Elysée a expliqué mardi le retard de publication de la liste de la Légion d'Honneur par le fait que la promotion du 11 Novembre dans l'ordre du Mérite, qui doit obligatoirement précéder celle de la Légion d'Honneur, n'était pas sortie faute de parité.

"**Demain la parité**", réseau d'associations créé en 1994 à l'initiative de Françoise Gaspard, sociologue féministe et ancienne maire socialiste de Dreux, "prend acte" de cette décision et "attend des listes révisées, un rééquilibrage en faveur de tous les acteurs de la société".

Le réseau, qui s'attache à mesurer la place des femmes dans les assemblées élues et la société, estime que l'Etat "doit reconnaître le travail civique, social, politique et culturel de l'ensemble de la société".

Les femmes ont été longtemps "marginalisées" dans l'accès aux responsabilités et aux honneurs, or elles "contribuent à égalité à la vie du pays", rappelle le communiqué.

"L'argument selon lequel on trouve moins de femmes méritantes à promouvoir n'est en général utilisé que pour masquer le manque de volonté réelle de reconnaître la place des femmes qualifiées, mais que l'on maintient dans l'invisibilité", poursuit-il.

Pourtant, rappelle le réseau, "elles existent" puisque "de juillet 2000 à Pâques 2002, Lionel Jospin avait promu ou nommé entre 41% et 56% de femmes dans l'ordre de la Légion d'Honneur au titre du Premier ministre"

- **A la suite de ces communiqués,**

RTL interroge Colette Kreder



RTL

TL SOIR – Le 02/01/2008 – 18 :21

INCENT PARIZOT

A la veille de la rentrée du gouvernement, puisque le Conseil des ministres aura lieu demain, après le traditionnel petit-déjeuner du début de l'année au Ministère de l'Intérieur, eh bien l'actualité politique tourne encore autour des vœux de Nicolas SARKOZY et de l'interprétation de plusieurs formules : « La politique de civilisation » ou « La renaissance ». On en parlera, d'ailleurs, à 18 heures 30, avec Patrick JARREAU du MONDE. Mais, si ces termes sont le prolongement de la rupture prônée par le candidat, puis par le président SARKOZY, eh bien, cette rupture, elle va se nicher là où on ne l'attend pas forcément. Par exemple, Philippe CORBET, la Légion d'honneur.

HILIPPE CORBET

Oui, pour la première fois, il n'y a pas eu de promotion de l'Ordre de la légion d'honneur le premier janvier. Vous savez que le président est aussi le grand maître de l'Ordre et Nicolas SARKOZY veut dépoussiérer cette institution bicentenaire que BONAPARTE appelait « La croix des braves » et DE GAULLE « L'élite des vivants ». Le problème, c'est que cette élite des braves faisait, pour l'instant, beaucoup de place aux personnalités de la Fonction publique et peu à celles du privé, des associations notamment. Nicolas SARKOZY a donc passé des consignes très claires. C'est pour cela qu'il y a un certain retard pour que les promotions fassent, désormais, plus de place à des gens ordinaires et méritants, ainsi qu'aux femmes. Il faut dire que, lors de sa première promotion de la Légion d'honneur, le 14 juillet, Nicolas SARKOZY n'avait honoré que 23 % des femmes, ce qu'avait dénoncé la féministe Colette KREDER, fondatrice de l'association « Demain, la parité ». Elle considère que la Légion d'honneur est en retard sur la féminisation de la société.

OLETTE KREDER

Une distinction machiste compte tenu du peu de femmes et puis, le fait que le président de la République ait « retoqué », entre guillemets, les nominations et promotions du mérite du mois de novembre dernier, nous a interpellées. Quand on masque le droit des femmes, eh bien je pense que la République en prend un coup.

HILIPPE CORBET

Nicolas SARKOZY va donc, désormais, exiger une parité totale dans les ordres de la Légion d'honneur et du mérite.

INCENT PARIZOT

Philippe CORBET. FIN'

LE 31 JANVIER LES LISTES LEGION D HONNEUR ET MERITE PARAISSENT,

● COMMUNIQUE du réseau Demain la Parité du 31 JANVIER 2008 envoyé à l'AFP

Le réseau d'associations féminines « Demain la Parité » a pris note de l'attention portée par le gouvernement à une meilleure répartition des femmes et des hommes, représentatifs de la société civile, dans les nominations et promotions dans les ordres nationaux.

Pour la première fois dans l'histoire de la République les promotions et nominations dans les ordres nationaux de la légion d'honneur et du mérite sont quasiment paritaires (49,7% de femmes dans chacune des listes).

Pour la première fois le décret portant élévation aux dignités de grand'croix et de grand officier comporte autant de femmes que d'hommes et ce dans les deux ordres.

En attendant d'arriver à la parité dans les prochaines promotions, 5 femmes, sur 25 ont été promues commandeures dans l'ordre de la légion d'honneur par les ministères de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, des affaires étrangères et européennes, de la justice, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la défense

« Demain la Parité » tient à souligner l'importance, au moins au plan symbolique, de la reconnaissance effective de la contribution des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la République. **Mais le réseau entend également attirer l'attention, aussi bien des dirigeants que de l'opinion, sur les discriminations qui persistent dans les nominations de femmes au sein des différents organes de décision et de conseils qui dépendent de l'autorité publique. Le réseau estime que l'Etat doit traiter à égalité tous les citoyens, qu'ils soient hommes ou femmes, afin que le travail civique, social, politique et culturel de l'ensemble de la société soit enfin reconnu. Il s'agit d'une exigence démocratique. La société civile ne manque pas plus de femmes que d'hommes qualifiés pour être désignées dans ces instances. Si la plus grande attention n'est pas portée aux choix conduisant à ces nominations,** le nombre de femmes désignées restera notoirement insuffisant, preuve d'une discrimination de fait d'autant plus pernicieuse qu'elle ne sera pas reconnue comme telle.

Les plus hautes institutions de la République dont les membres sont nommés demeurent démesurément inégalitaires (le Conseil Constitutionnel 2 femmes, 7 hommes, le groupe des personnes qualifiés du Conseil Economique et Social 7 femmes 31 hommes, l'Assemblée des Français de l'Etranger 3 femmes 13 hommes).....

Aucune femme présidente pour les 22 Conseils Economiques et Sociaux Régionaux Métropolitains renouvelés en septembre 2007, seul le CESR de Polynésie est présidé par une femme.

Nous tenons à rappeler que c'est à tous les niveaux de la société que la parité doit être respectée. Ne pas reconnaître le rôle des femmes dans la société constitue, de fait, une rupture du contrat républicain

● 3 COMMUNIQUES de l'AFP - 31 JANVIER 2008

1^{er} communiqué

Paris, 31 jan 2008 (AFP) - Soeur Emmanuelle, Claudia Cardinale, Muriel Robin, Marie-Claude Pietragalla, Isabelle Balkany, Christiane Desroches-Noblecourt, Dominique Loiseau figurent dans la promotion de l'Ordre national de la Légion d'honneur, marquée pour la première fois par la parité entre hommes et femmes.

Chez les hommes, Alain Minc, Pierre Giacometti, le père Ceyrac, Michel Polnareff, Claude Brasseur, Jean-Louis Scherrer, Jean-Paul Guerlain, Guy Roux, Willy Ronis figurent dans cette promotion de début d'année, publiée jeudi au Journal Officiel (JO).

Il s'agit de la deuxième promotion de la présidence Sarkozy après celle du 14 juillet.

Mais cette traditionnelle promotion du 1er janvier avait pris du retard. L'Elysée avait expliqué que la promotion du 11 novembre dans l'Ordre du Mérite n'était pas sortie parce que la parité n'y était pas assurée. Ce blocage avait entraîné la non-parution de celle de la Légion d'honneur car l'une ne peut être publiée sans que la précédente le soit également, avait-on ajouté de même source.

La promotion de l'Ordre national du Mérite est également publiée dans le Journal officiel de jeudi.

Les promotions de janvier 2008, Mérite et Légion d'honneur, sont "strictement paritaires", avait annoncé mercredi le porte-parole du gouvernement, Laurent Wauquiez. Il avait rappelé l'"exigence" du président Nicolas Sarkozy que "la République distingue de la même manière les talents de ces femmes et de ces hommes qui l'ont bien servie".

En juillet, le réseau d'associations féministes "**Demain la Parité**" avait dénoncé le faible (23,13%) pourcentage de femmes promues au titre de la Légion d'honneur lors de la promotion du 14 juillet 2007.

bur-pcm/bb/lln

2^{ème} communiqué

· "Légion d'honneur: "Demain la parité" se félicite

PARIS, 31 jan 2008 (AFP) - Le réseau d'associations féminines "**Demain la Parité**" souligne "l'attention portée par le gouvernement à une meilleure répartition des femmes et des hommes", dans les ordres nationaux mais rappelle "c'est à tous les niveaux de la société que la parité doit être respectée". "Pour la première fois dans l'histoire de la République les promotions et nominations dans les ordres nationaux de la légion d'honneur et du mérite sont quasiment paritaires (49,7% de femmes dans chacune des listes). Pour la première fois, le décret portant élévation aux dignités de grand'croix et de grand officier comporte autant de femmes que d'hommes et ce dans les deux ordres. Et, en attendant d'arriver à la parité dans les prochaines promotions, 5 femmes, sur 25 ont été promues commandeures dans l'ordre de la légion d'honneur", se

félicite le Réseau.

Il "tient à souligner l'importance, au moins au plan symbolique, de la reconnaissance effective de la contribution des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la République".

Mais elle "entend également attirer l'attention" sur le fait que "les plus hautes institutions de la République dont les membres sont nommés demeurent démesurément inégalitaires" citant "le Conseil Constitutionnel (2 femmes, 7 hommes), le groupe des personnes qualifiés du Conseil Economique et Social (7 femmes 31 hommes), l'Assemblée des Français de l'Etranger (3 femmes 13 hommes)..."

"Nous tenons à rappeler que c'est à tous les niveaux de la société que la parité doit être respectée", conclut-elle.

Selon le réseau, le taux maximal de femmes promues dans la Légion d'honneur, tous ministères confondus, avait été atteint à Pâques 2002 avec 26,62%, (sous le gouvernement Jospin) et le plus bas en janvier 2005, avec 13,92% (sous le gouvernement Raffarin).

Ministère par ministère, le taux maximum avait été atteint, toujours selon le réseau, à Pâques 2002 avec 56% de promues au titre du Premier ministre (à l'époque Lionel Jospin). "

3^{ème} communiqué :

Légion d'honneur: pour la première fois, les femmes à parité avec les hommes

PARIS (AFP) — C'est une première: conformément à la demande de Nicolas Sarkozy, la promotion de début d'année de la Légion d'honneur, annoncée jeudi au Journal Officiel, respecte dans son ensemble la parité homme-femme, tout comme celle de l'ordre du Mérite, publiée le même jour.

Pour l'ordre national de la Légion d'honneur, côté femmes, l'égyptologue Christiane Desroches-Noblecourt élevée à la dignité de grand'croix et Soeur Emmanuelle élevée à la dignité de grand officier. L'actrice italienne Claudia Cardinale est promue commandeur. La comédienne Muriel Robin, la chorégraphe Marie-Claude Pietragalla, la vice-présidente du conseil général des Hauts-de-Seine Isabelle Balkany sont nommées chevalier.

Côté hommes, Roland de la Poype, Compagnon de la Libération, l'un des as du régiment Normandie-Niemen est élevé à la dignité de grand'croix. Les anciens ministres Maurice Herzog et Pierre Mazeaud sont élevés à la dignité de grand officier.

Le consultant et essayiste Alain Minc est promu commandeur. Le couturier Jean-Louis Scherrer, le parfumeur Jean-Paul Guerlain, l'ancien entraîneur sportif Guy Roux, le photographe Willy Ronis et le père Ceyrac, prêtre missionnaire, sont promus officiers. Le politologue Pierre Giacometti, le chanteur Michel Polnareff, l'acteur Claude Brasseur, le poète suisse Philippe Jacottet ou encore Ivan Ciganer-Albeniz, homme d'affaires au Pérou et frère de Cécilia sont nommés chevaliers.

Il s'agit de la deuxième promotion de la présidence Sarkozy après celle du 14 juillet.

La promotion de l'ordre national du Mérite publiée jeudi fait jouer également la parité à commencer par deux femmes élevées à la dignité de grand'croix, Rosette Peschaud, vice-présidente de la fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque et Christiane Papon, présidente d'honneur de Femmes avenir. Trois femmes et trois hommes accèdent au grade de grand officier parmi lesquels la cantatrice Mady Mesplé et le prix nobel de physique 2007 Albert Fert.

Le réseau d'associations féminines "Demain la Parité" avait dénoncé cet été le faible pourcentage (23,13%) de femmes promues au titre de la Légion d'Honneur lors de la promotion du 14 juillet 2007.

Ce réseau s'est félicité jeudi de "l'attention portée par le gouvernement à une meilleure répartition des femmes et des hommes", dans les ordres nationaux.

"Pour la première fois dans l'histoire de la République, les promotions et nominations dans les ordres nationaux de la Légion d'honneur et du Mérite sont quasiment paritaires (49,7% de femmes dans chacune des listes)", écrit "Demain la Parité" dans un communiqué. "Pour la première fois, le décret portant élévation aux dignités de grand'croix et de grand officier comporte autant de femmes que d'hommes et ce dans les deux ordres. Et, en attendant d'arriver à la parité dans les prochaines promotions, 5 femmes sur 25 ont été promues commandeurs dans l'ordre de la Légion d'honneur", se félicite le réseau.

Selon le réseau, le taux maximal de femmes promues dans la Légion d'honneur, tous ministères confondus, avait été atteint à Pâques 2002 avec 26,62% (sous le gouvernement Jospin) et le plus bas en janvier 2005, avec 13,92% (sous le gouvernement Raffarin).

La publication de la promotion du 11 novembre dans l'ordre du Mérite avait été retardée par l'Elysée car elle manquait de femmes. Cela avait entraîné un retard dans la publication de la promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur

RTL en direct

Christian Menanteau - Le Journal Economique

01/02/08

La note du jour :

15 sur 20 à Colette Kreder, qui dirige l'association "Demain, la parité" : son militantisme persistant - cela fait dix ans qu'elle se bat - a été récompensé. Pour la première fois dans l'histoire, il y a plus de femmes que d'hommes : 51% contre 49%, dans la dernière promotion de la Légion d'Honneur

La presse nationale, la presse quotidienne régionale et la presse étrangère ont repris ces communiqués.